

L'an deux mille vingt-six le trente septembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Lanvaudan, régulièrement convoqué le vingt-cinq septembre, s'est réuni au lieu de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick LE CALOCH, Maire.

Présents : LE CALOCH Patrick, PATIN Hélène, LE QUAY Michel, SALAÛN Nicole, EMERY Morgan, LE BOLAY Chantal, LE CORRE Floriane, GRAIGNIC Béatrice, OGER François, MAES Tatiana, MARLIERE David, LUBAC Alexandre, MANTRANT Jane.

Absents ayant donné procuration : HORELLOU Pierre donne pouvoir à PATIN Hélène, RACAPE Sonia à SALAÛN Nicole.

Madame Tatiana MAES a été nommée secrétaire de séance

2026/36 : Approbation du procès-verbal de la séance du 11 juin 2026

Monsieur le Maire invite l'assemblée à approuver le procès-verbal du Conseil municipal du 11 juin 2026

Le procès-verbal du Conseil municipal du 11 juin 2026 rédigé par Madame Hélène PATIN, secrétaire de séance, a été adressé aux conseillers municipaux le 25 septembre 2026.

Vu, le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-15,

Après avoir pris connaissance des éléments, le conseil municipal,

- approuve le procès-verbal de la séance du 11 juin 2026

Votants : 15	Pour : 15	Abstention : 0	Contre : 0
--------------	-----------	----------------	------------

Certifié exact, pour copie conforme

Monsieur le Maire,
Patrick LE CALOCH

La secrétaire de séance,
Tatiana MAES

